



**DECISION N° 11-2022 portant validation du devis de la société SARL Ecotone Ingénierie pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau – rejet des eaux de rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de la société SARL Ecotone Ingénierie en date du 12 janvier 2022 pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau – rejet des eaux de rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société SARL Ecotone Ingénierie est conforme aux attentes de la Collectivité ;

**DECIDE :**

- De valider le devis de la société SARL Ecotone Ingénierie pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau – rejet des eaux de rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration d'un montant de 5 750 € HT.

A Bernay, le 16/02/2022